

Aller plus loin avec le bois énergie

Des matériels automatisés...

Chaudière ou poêle, le principe est simple. Le combustible est amené automatiquement dans le foyer.

Avantage : Confort d'utilisation et autonomie importante

Inconvénient : Investissement plus important, stockage du combustible

Du bois « presque » fluide...



Il s'agit de bois déchiqueté, sec, aussi appelé « plaquette ». Le stockage se fait dans un silo dont la taille est fonction de la place disponible et de l'autonomie voulue.



Le granulé est constitué de sciures compactées. Il est plus fluide, plus sec, plus compact. Il permet de réduire le volume de stockage.

Le marché de ces combustibles est en plein développement sur le territoire paais.

Quel projet ? Quelle démarche ?

Votre facture de chauffage s'alourdit et vous vous demandez comment la faire diminuer ?

Plaisir d'Habiter vous accompagne en 4 étapes :

1. Pour vous aider à identifier les travaux qui amélioreront au mieux vos consommations de chauffage, un ingénieur de notre équipe vient gratuitement chez vous pour réaliser un diagnostic thermique. Il vous proposera plusieurs types de travaux, avec une estimation des économies réalisables.

Les travaux qui engendrent le plus d'économies d'énergie doivent être réalisés en priorité pour obtenir une subvention.

2. Plaisir d'Habiter constitue avec vous le dossier de demande de subvention. Vous faites établir des devis. Vous fournissez les pièces administratives.

3. Après accord de la Communauté d'Agglomération, vous pouvez réaliser vos travaux et donner une facture originale acquittée à Plaisir d'Habiter pour obtenir le versement de la subvention.

4. Enfin, vous faites des économies sur votre facture d'énergie !

Tout savoir sur le crédit d'impôt

Le crédit d'impôt en faveur du développement durable est attribué sur le montant TTC du matériel économe en énergie qui doit avoir été installé par un professionnel, dans une résidence principale. Il s'adresse aux propriétaires de logements, sans condition de ressources. Il est cumulable avec les subventions, mais le montant des subventions doit être déduit du prix TTC du matériel avant d'appliquer le pourcentage attribué au type de matériel...

Et concrètement, comment calculer ?

Je fais installer un poêle à bois dans ma résidence principale pour un montant de 4 500 euros TTC, dont 2 700 euros TTC pour le poêle en lui-même (c'est-à-dire le matériel éligible au crédit d'impôt). J'ai obtenu une subvention de la Communauté d'Agglomération de 850 euros. Je soustrais la subvention au prix du poêle :
2 700 euros - 850 euros = 1 850 euros

Je calcule le montant du crédit d'impôt :

50% de 1 850 euros = 925 euros.

Le montant de mon crédit d'impôt est de 925 euros.

Le montant final que je dois verser est de 2 725 euros TTC (4 500 euros - 850 euros - 925 euros)

Ne jamais commencer les travaux avant d'avoir reçu l'accord écrit des organismes de subventions

Venez nous rencontrer !

Horaires d'ouverture

Lundi 14h-17h
Mardi 9h30-12h30
Mercredi 14h-17h
Jeudi 9h30-12h30



Plaisir d'habiter
1 rue Rivarès - PAU
Tél. : 05 59 27 17 21
Entrée cours Bosquet



Amélie Carrizo
Accueille le public et suit les dossiers



Mélanie Lézin
Réalise les entretiens avec les propriétaires



PLAISIR d'habiter



En mai 2004, la Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées a engagé l'opération « Plaisir d'Habiter : bien-être et protection de l'environnement ».

Elle participe ainsi activement à l'amélioration du confort des logements et contribue également au développement durable de notre société.

Les préoccupations environnementales passent en effet par des actions qui peuvent sembler, à l'échelle de chacun, infimes. Pourtant, la réalisation de travaux liés à l'isolation thermique induit des économies d'énergie non négligeables qui ont pour effet de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

A mi-parcours de cette opération, nous pouvons légitimement nous satisfaire de son succès.

En effet, depuis son lancement, 917 logements ont bénéficié de conseils et d'aides financières ; ce chiffre dépasse déjà très largement les prévisions les plus optimistes quant au nombre de logements réhabilités au terme de « Plaisir d'Habiter ».

Je me réjouis de cette réussite et félicite mes concitoyens de leur implication et de leur motivation à améliorer les qualités thermiques de leurs logements.

Ce numéro vous apportera des éléments de réflexion pour une énergie d'avenir : le bois.

« L'agglomération ensemble », c'est aussi le bien-être et la qualité de vie pour chacun d'entre nous.

Le Président de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées

917

LOGEMENTS ONT BÉNÉFICIÉ DES CONSEILS ET DES SUBVENTIONS DE PLAISIR D'HABITER DANS TOUTE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

678

OCCUPÉS PAR LEUR PROPRIÉTAIRE

239

EN LOCATION

DOSSIER

De quel bois je me chauffe ?

Le bois énergie, des solutions pour votre habitation

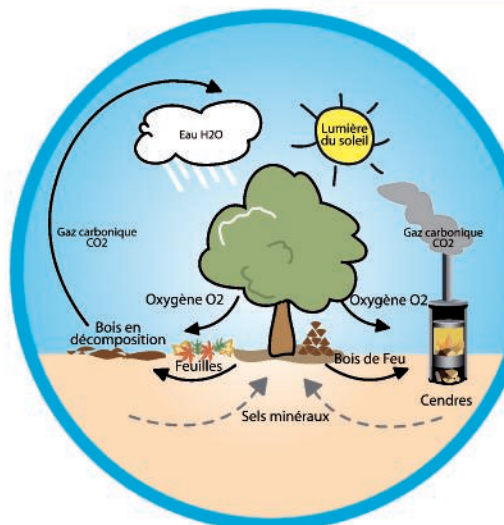


*poêle à bûche
esthétique design*

...réduire votre facture énergétique

*cheminée à foyer
fermé avec flamme*

...profiter du confort d'utilisation



cycle naturel du bois

...faire un geste pour votre environnement

PAU-PYRÉNÉES, UN TERRITOIRE FAVORABLE À

La Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées s'investit en faveur des énergies renouvelables. Les serres municipales de Pau et le réseau de chaleur de Gelos constituent les premiers projets de chaufferies bois. L'objectif des collectivités est de montrer l'exemple et d'inciter les particuliers et les industriels à utiliser le bois comme une solution énergétique d'avenir.



Avec quel bois se chauffer

L'Agglo travaille à mobiliser les ressources disponibles localement. Il s'agit, dans un premier temps, des déchets des chantiers d'abattage et d'élagage des communes. Elle prépare également, avec le Centre Régional de la Propriété Forestière, une démarche d'accompagnement des propriétaires forestiers privés pour mobiliser leur ressource dans le cadre d'une gestion durable.



Des actions stratégiques

L'Agglo cherche à organiser l'approvisionnement en plaquettes des chaufferies collectives. Cette démarche passe par le recensement des professionnels du déchetage pour la production de plaquettes ou l'adaptation des pratiques au niveau des services communaux : acquisition de matériel performant, information des élus et des techniciens...



Communiquer

L'opération Plaisir d'Habiter met l'accent sur le bois énergie dans le cadre du développement des énergies renouvelables. Le prochain Mag de l'Economie « Spécial Bois Energie » sera bientôt disponible sur la Web TV du site <http://eco.agglo-pau.fr>

Une mosaïque de solutions

Le choix ne manque pas sur le marché des appareils de chauffage au bois ! Fonctionnant principalement avec des bûches, les matériels ont beaucoup évolué. Performances comparables à celles des chaudières à fioul ou gaz, confort d'utilisation, esthétique soignée... le chauffage au bois est aussi un mode de production d'énergie propre (bilan nul pour les émissions de CO2).

Alors comment choisir l'appareil adapté à vos besoins ?... Faisons le point

LA CHEMINÉE À FOYER OUVERT

Équipement le plus courant dans nos foyers, c'est avant tout le plaisir d'un bon feu. Le rendement est faible (environ 30 %). C'est un chauffage d'ambiance d'une autonomie de quelques heures.



LE FOYER FERMÉ ET L'INSERT

Avec ces systèmes, les avantages du foyer ouvert sont conservés, tout en profitant d'un appareil performant (rendement entre 60 et 80 %). Le foyer fermé comporte une vitre coulissante et doit être installé dans une cheminée neuve. L'insert, à porte ouvrante, s'intègre à un conduit existant. Ils possèdent une autonomie d'une journée. On peut les utiliser comme chauffage principal ou d'appoint. La chaleur peut être distribuée dans la maison.

Conseils

- Utilisez des bûches sèches (15 à 24 mois de séchage suivant abris).
- Achetez du bois d'origine locale (réduire le transport).
- Choisissez votre matériel en fonction de vos besoins (de base ou d'appoint), de votre capacité de stockage, de la surface à chauffer, de votre budget...

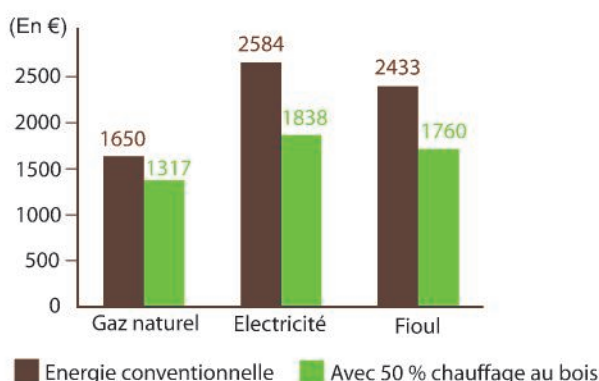
VOS PROJETS BOIS ÉNERGIE

Comparatif des coûts énergétiques d'une habitation type en fonction de l'énergie utilisée

Besoins annuels : chauffage = 15 215 kWh ; eau chaude : 2 663 kWh (soit 17 878 kWh au total).

Les estimations des consommations annuelles de chauffage sont données en euros TTC. Elles correspondent à une maison de 100 m² construite dans les années 1970 sur l'agglomération de Pau Pyrénées et occupée par une famille de 4 personnes. La toiture est mal isolée (6 cm de laine minérale), les menuiseries sont en simple vitrage, il n'y a pas de VMC.

La solution incluant le bois en complément de l'énergie conventionnelle de chauffage utilise des bûches sèches de 50 cm et couvre la moitié des besoins de chauffage. Le rendement du matériel est de 60 %.



Quelle que soit l'énergie conventionnelle utilisée, la combinaison avec un poêle ou un insert permet systématiquement de réaliser des économies sur les factures de chauffage.

Energie	Prix (cts € TTC/kWh)
Gaz naturel	4,31
Electricité	11,01
Fioul	6,35
Bois	3,00

pour votre habitation

LES POÊLES

Les poêles sont dits de « masse » quand la chaleur est stockée dans le corps du poêle et restituée lentement. Les poêles « conventionnels » peuvent aussi comporter des matériaux à restitution lente. La flamme est visible, le design est soigné et les performances sont identiques à celles des foyers fermés. Ce système présente l'avantage d'être de taille réduite (hormis le poêle de masse) et de ne nécessiter qu'un conduit en tubé. Son intégration à la maison est facile. La chaleur est rayonnante et l'autonomie d'une journée environ.



LA CHAUDIÈRE

C'est le confort du chauffage central. Les radiateurs distribuent la chaleur dans chaque pièce, la chaudière étant à l'écart du lieu de vie. Le rendement est de 60 à 85 % avec combustion forcée ou pas. La chaudière peut fournir l'eau chaude sanitaire, elle a une autonomie plus grande. Une pièce doit être dédiée à son installation.

Témoignage

Isabelle & Benoît,
Habitants de Gelos,
exemple d'un
projet d'installation
de poêle à bois aidé
par Plaisir d'Habiter



Maison individuelle, 100 m² habitables,
chauffage central au gaz et installation
poêle 7,5 kW en décembre 2005
(4 200 euros TTC), pas d'achat de bois.

« Lorsque nous avons acheté la maison, nous ne voulions pas de cheminée. Nous avons peu à peu réfléchi à nous chauffer au bois car c'est une énergie écologique, et économique à cause de l'augmentation du prix du gaz.

Nous utilisons un poêle en appoint du gaz de ville. Nous avons été surpris par la variété des formes, des couleurs, des matériaux et par l'esthétique des poêles disponibles chez les distributeurs. Nous avons choisi un modèle compact et calibré pour chauffer toute la maison. Il a été installé sur le conduit de cheminée existant. Sur la dernière année de chauffage, nous avons économisé près de 6 500 kWh, soit la moitié de notre consommation annuelle de gaz !

L'utilisation est facile : dès que le poêle est chaud, il suffit de l'alimenter en bûches bien sèches. Si le bois est humide, le rendement est faible et le poêle chauffe mal.

C'est surtout l'aspect convivial qui nous a conquis ! Ce poêle tourne sur lui-même, ce qui nous permet d'orienter la flambée vers le salon ou la salle à manger. C'est vraiment agréable ! »